

2^{ème} Orientation PATRIMOINE NATUREL

THEMATIQUE 1: Protéger le patrimoine naturel

Fiche action n°2.1.1 CONSTITUTION D'UNE TRAME BLEUE ET VERTE POUR L'AGGLOMERATION

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduire l'impact de nos activités sur la biodiversité et la qualité des ressources naturelles.

La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de constituer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue (extrait d'une lettre circulaire du MEDAAT – décembre 2007)

L'élaboration de la trame verte et bleue associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. (...) La trame verte est constituée sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en vertu du droit de l'environnement, auxquels s'ajoutent les territoires nécessaires pour assurer leur connexion ainsi que le fonctionnement harmonieux et global de la biodiversité. (extrait de l'art. 21 de la loi Grenelle – décembre 2008).

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

La vallée de la Marne, espace naturel remarquable, classé en ZNIEFF, corridor écologique naturel et axe structurant, doit être préservée et mise en valeur. L'aménagement et la mise en valeur des différents cours d'eau de l'agglomération, qui constituent une véritable trame d'espaces naturels, doivent être poursuivis. Le domaine de Coolus, propriété de la Communauté d'agglomération, géré dans un souci de mise en valeur de la biodiversité et au service de la découverte de l'environnement, est une rare opportunité à développer.

L'Agence d'urbanisme et de développement de Châlons-en-Champagne (AUDC) est en charge des études préalables pour le compte du Pays de Châlons. Un inventaire des sites remarquables a été fait en particulier avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne à l'échelle du projet de Pays, qui constitue une base de référence et doit être complété à l'échelle de l'agglomération.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Travail d'inventaire et de compilation des données existantes (AUDC, Conservatoire Botanique, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, LPO) sur le recensement des espaces naturels, les inventaires faunistiques et floristique; Il est entendu que ces données demandent à être complétées au niveau local.

Travail sur les zones humides en application de l'arrêté du 16 juin 2008 et de sa circulaire d'application du 17 juin 2008. Chaque maire est invité à dresser la liste des zones humides présentes sur le territoire de la commune et de la faire approuver par le Préfet. En contrepartie d'un engagement à une bonne gestion, les propriétaires peuvent bénéficier d'une exonération de 50% des charges fiscales sur le non bâti. Concrètement, la liste des zones humides pourrait être établie dans le cadre du Grenelle local par les services de la Communauté d'agglomération et/ou de l'Agence d'urbanisme dans le cadre des propositions d'action, afin d'être proposée à chaque maire.

La Ville de Châlons prévoit dès 2009, la mise en place du fauchage tardif sur les sites bordant les axes (bld Croix Dampierre, rue Stéphane Mallarmé, chemin St Thiebault, butte Croix Jean Robert, carrefour) et permettant de relier les espaces écologiques de l'agglomération, et la gestion extensive de parcs ou jardins tels que squares Croix Dampierre, jard anglais.

A partir des inventaires et des espaces identifiés, proposition de mesures d'identification, de protection et de mise en valeur adaptées à chaque espace.

Communication pour une appropriation de ce patrimoine par les habitants.

4. ACTEURS & GESTIONNAIRES

Direction pilote Directions associées	Service Environnement et Développement durable – CAC Direction du Cadre de Vie – Ville de Châlons, AUDC Communes de l'agglomération
Partenaires techniques	Conservatoire Botanique – Antenne Champagne-Ardenne, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Ligue de Protection des Oiseaux, Fédération de Pêche, CATER, DIREN-DREAL; DRAF.
Partenaires financiers	DIREN-DREAL Région Champagne-Ardenne Département de la Marne (TDENS ?) Agence de l'eau Seine-Normandie Entente Marne

5. UTILISATEURS

Utilisateurs <ul style="list-style-type: none">- Riverains,- Randonneurs - Pêcheurs, - Chasseurs,- agriculteurs ;	Attentes <ul style="list-style-type: none">- "propreté", esthétique des espaces d'agrément- Propreté et sécurité des itinéraires, qualité des paysages,- Propreté et sécurité des berges, qualité des peuplements,- diversité des espaces favorable à la faune;- vigilance par rapports aux espèces invasives ou nuisibles; contribution à l'entretien des espaces.
--	--

6. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Superficie totale des espaces constitutifs de la trame
Caractérisation de la trame : modes d'occupation du sol + suivi dans le temps
Mesure quantitative / qualitative de la biodiversité : insectes (en particuliers papillons),...
STOC : suivi temporel des oiseaux communs (LPO – MEDAAT)

2^{ème} Orientation PATRIMOINE NATUREL

THEMATIQUE 1: Protéger le patrimoine naturel

Fiche action n°2.1.2 Sentiers : itinéraires de valorisation du patrimoine

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Mieux faire connaître et respecter le patrimoine naturel

Les sentiers permettent à la population d'aller à la rencontre de son environnement :

- en profitant au mieux de sa richesse et de sa diversité.
- en limitant les impacts invasifs et donc néfastes sur la quiétude du monde végétal et animal.

Ils sont donc un vecteur important pour la compréhension et l'appropriation du domaine environnemental.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

On constate cependant que les sentiers de promenade ou de randonnée existants sont :

- assez mal connus et dans le cas où ils le sont,
- assez peu fréquentés.

Plusieurs causes peuvent être déterminées :

- une information insuffisante
 - . sur leur existence
 - . sur leur difficulté
 - . au long du parcours ; ce qui peut engendrer la crainte de s'y engager ou d'aller plus loin.
 - . sur leur environnement écologique ; d'où un manque d'intérêt.

On constate par ailleurs que certains domaines riches d'intérêt sont oubliés ce qui favorise une certaine négligence à leur endroit.

3. DESCRIPTIF DES ACTIONS

Plusieurs initiatives nouvelles ou d'amélioration peuvent être menées sur des domaines répertoriés des trames bleue et verte :

1) Domaine de Coolus :

Améliorer l'accès pédestre au domaine en réalisant la continuité du sentier depuis le parcours de santé (accès bien plus sécurisant que le long de la route).

2) Domaine de la Bardolle, vallée de la Marne,... :

Valoriser les espaces écologiques en organisant des sorties pédagogiques sur les sites.

3) Sentiers de randonnée :

Promouvoir le segment des sentiers de grande randonnée Gr14 et GR 654 particulièrement dans sa partie longeant la Marne :

- Aménager quelques fenêtres supplémentaires pour le coup d'œil sur la rivière.
- Installer quelques panneaux d'information simples donnant un intérêt supplémentaire à la promenade (particulièrement pour la Radouaye).
- Parfaire le balisage en optimisant sa continuité.
- Proposer un retour différencié par la réalisation de boucles (ex : cas du parcours dit des 'Ajaux' en grande partie déjà balisé.

4. ACTEURS

Direction pilote	- Service Environnement et développement durable de Cités en Champagne - élu (action N°1 – sensibilisation des propriétaires riverains à l'aspect 'santé publique' de la randonnée).
Partenaires techniques	FFRP ; Cités en Champagne (actions N° 1 et 3) Office du tourisme (action N° 2) Partenariat avec des associations de découverte de la nature (LPO, Conservatoire du patrimoine naturel, Marne Nature Environnement...)
Partenaires financiers	

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Avancement des négociations avec les propriétaires riverains (action n°1)
Réalisation d'aménagements succincts ;
propositions de sorties au calendrier ; réalisation des sorties (action n°2)
Avancement des travaux (actions n° 1 et 3)